**34ème session du groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**BOLIVIE**

(Genève, le 5 novembre 2019)

**Intervention du Luxembourg**

Monsieur le Président,

Le Luxembourg remercie la délégation de la Bolivie pour la présentation de son rapport national.

Nous saluons l’établissement d’une Commission de la vérité ainsi que les progrès normatifs atteints en matière des droits humains de la communauté LGBTI.

La situation des femmes et des filles autochtones ainsi que celles vivant en milieu rural dans le pays reste préoccupante, de même que le taux élevé des femmes en Bolivie souffrant de violences conjugales et l’augmentation des féminicides.

Le Luxembourg recommande à la Bolivie :

1. D’assurer l’indépendance des médias et le respect de la liberté d’expression.
2. De réformer le Code pénal pour décriminaliser l'avortement et de veiller à ce que les femmes et les filles qui demandent ou obtiennent un avortement, ainsi que les médecins qui le pratiquent, ne soient pas passibles de sanctions,

1. De prendre les mesures nécessaires pour protéger les femmes contre toutes formes de violences sexuelles.
2. De garantir le droit de consultation libre, préalable et éclairé des peuples autochtones sur des projets qui pourraient les affecter,

Je vous remercie.

[*Temps de parole : 1min.20 ; n. 82 ; 5.11.9 ; après-midi*]